

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont
tenue le 6 mai 2024 à 20h en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbaux du 8 et 22 avril 2024
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
5. Dépôt de documents
 - 5.1 Rapport sur la gestion contractuelle 2023
 - 5.2 Rapport annuel concernant les chiens
6. Période de questions réservée au public
7. Subventions, commandites et demandes
 - 7.1 Ville de Saint-Césaire – Invitation à l'Omnium de golf 2024
 - 7.2 Camping Terrasse Rougemont – Demande de commandites – Fête Nationale
 - 7.3 École secondaire PGO – Demande de commandites – Gala Méritas Langues et Multimédias
 - 7.4 Fondation Mira – Demande d'autorisation de passage
 - 7.5 Tour CIBC Charles-Bruneau – Demande d'autorisation de passage
 - 7.6 Appui à la MRC du Haut-Saint-François – Impact des changements climatiques sur la voirie locale
 - 7.7 Appui à la MRC de Rouville – Dénonciation des frais uniques de mise en œuvre nécessaires à la réalisation d'une entente avec la SAAQ ayant pour but de percevoir et de recouvrer la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV)
8. Avis de motion, dépôt et adoption de règlement
 - 8.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-364 relativement à la tenue d'événements spéciaux sur les terrains privés
9. Administration et greffe
 - 9.1 Adjudication de contrat – Aménagement d'une traverse surélevée devant l'école primaire
 - 9.2 Acceptation de l'offre de service de Stephan Barcelo, architecte pour le réaménagement du 991, rue Principale (ancienne caisse)
10. Incendie
 - 10.1 Signature de l'entente avec la ville de Saint-Césaire concernant les interventions en espaces clos
11. Urbanisme
 - 11.1 Nomination d'un fonctionnaire désigné
 - 11.2 Dérogation mineure – 466, rue Principale
 - 11.3 PIIA – 345, rang de la Montagne – Rénovations extérieures
 - 11.4 PIIA – 541, rue Principale – Rénovations extérieures

- 11.5 PIIA – 81, rang de la Montagne – Agrandissement d’un garage
- 11.6 PIIA – 153, chemin de Marieville – Construction d’un bâtiment principal

12. Autres sujets d’intérêts pour la municipalité

13. Période de questions réservée au public

14. Levée de la séance

Procès-verbal

Ouverture

Monsieur Éric Fortin propose l’ouverture de la séance, sous la présidence de du maire, M. Guy Adam, à 20h.

Sont présents : Monsieur Guy Adam, maire;
Monsieur Sylvain Dansereau, conseiller au district no. 1;
Madame Marielle Farley, conseillère au district no. 2;
Monsieur Éric Fortin, conseiller au district no. 3;
Madame Marie-Danielle Trudel, conseillère au district no. 4;
Monsieur Pierre Dion, conseiller au district no. 5;
Madame Isabelle Robert, conseillère au district no. 6.

formant quorum.

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rougemont.

17 personnes assistent à la séance.

24-05-5032

Adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d’adopter l’ordre du jour proposé en l’item « Autres sujets d’intérêts pour la municipalité » ouvert.

Vote pour : 6

Vote contre :

24-05-5033

Adoption du procès-verbal du 8 et 22 avril 2024

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 et celui de la séance extraordinaire du 22 avril 2024, tels que soumis.

Vote pour : 6

Vote contre :

24-05-5034

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d’approuver :

- La liste des déboursés payés d’avance au 6 mai 2024 au montant de **48 609.70\$**;
- La liste des comptes du budget des activités financières au 6 mai 2024 pour un montant total de **234 943.66\$** incluant les quotes-parts mensuelles de la MRC de Rouville et de la Régie d’assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;

- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 31 mars au 27 avril 2024 au montant de **53 535.61\$**.
- Que la greffière-trésorière soit autorisée à les payer.

Les déboursés des présentes listes incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement no. 2023-349. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 Code Municipal du Québec.

Vote pour : 6

Vote contre :

Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle 2023

Conformément à l'article 938.1.2 du C.M., la directrice générale dépose le rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle (RGC) 2020-265.

Dépôt du rapport annuel concernant les chiens

Conformément à l'article 8 de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, la directrice générale dépose le rapport annuel concernant les chiens sur son territoire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Ville de Saint-Césaire – Invitation à l'Omnium de golf 2024

Le conseil prend acte et ne désire pas y donner suite.

Madame Marie-Danielle Trudel se retire des discussions et s'abstiendra de voter sur le point qui va suivre.

24-05-5035

Camping Terrasse Rougemont – Demande de commandites – Fête Nationale

CONSIDÉRANT QUE le comité de loisirs du Camping Terrasse Rougemont adresse au conseil municipal une demande de participation financière pour la soirée de la Fête Nationale, dimanche 23 juin;

CONSIDÉRANT QUE le Camping Terrasse Rougemont accueillera les citoyens de Rougemont gratuitement à partir de 18h pour participer aux activités de soirée;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a aucune festivité organisée par la municipalité pour la Fête Nationale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de verser un montant de 1 000\$ au comité des loisirs du Camping Terrasse Rougemont pour les activités de la Fête Nationale le 23 juin 2024 et d'en faire la publicité, en autant que les résidents de Rougemont puissent accéder sans frais au site le 23 juin et que le Camping Terrasse Rougemont fasse mention, par affichage, que la municipalité de Rougemont est commanditaire de l'événement.

Vote pour : 5 (*Mme Trudel s'étant abstenue*)

Vote contre :

École secondaire PGO – Demande de commandites – Gala Méritas Langues et Multimédias

Le conseil prend acte et ne désire pas y donner suite.

24-05-5036

Fondation Mira – Demande d'autorisation de passage

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Mira adresse au conseil municipal une demande pour obtenir l'autorisation de passage pour la tenue d'un événement cycliste qui traversera le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs ont retenu la date du vendredi 16 août 2024, de 10H à 17h;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Mira qui a pour objectif de fournir des chiens spécialement formés et développés pour répondre aux besoins des personnes touchées par un ou plusieurs handicaps visuels ou moteurs, ainsi qu'aux enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme et ce, tout à fait gratuitement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'autoriser le passage de l'événement cycliste, organisé par la Fondation Mira, dans la municipalité. La présente résolution est conditionnelle à ce que l'organisme obtienne l'autorisation du Ministère des Transports du Québec.

Vote pour : 6

Vote contre :

24-05-5037

Tour CIBC Charles-Bruneau – Demande d'autorisation de passage

CONSIDÉRANT QUE Tour CIBC Charles-Bruneau adresse au conseil municipal une demande pour obtenir l'autorisation de passage pour la tenue d'un événement cycliste qui traversera le territoire de la Municipalité vendredi le 5 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE cet événement a pour objectif de soutenir la mission de la fondation Charles-Bruneau, soit de procurer aux enfants atteints de cancer au Québec les meilleures chances de guérison par le financement de la recherche et de projets dédiés à l'hémo-oncologie pédiatrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser le passage dans la municipalité de l'événement cycliste « Tour CIBC » Charles-Bruneau, conditionnellement au traitement et à l'attestation de la demande par le Ministère du Transport du Québec. Il est de plus résolu d'aviser Industries Lassonde de la tenue de l'événement ainsi que la Fondation Charles-Bruneau de la présence de circulation lourde à l'intersection de la rue Principale et de la Petite-Caroline les matins de semaine.

Vote pour : 6

Vote contre :

24-05-5038

Appui à la MRC du Haut-Saint-François – Impact des changements climatiques sur la voirie locale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont a reçu, par la résolution numéro 2024-03-587, une demande d'appui de la MRC du Haut-Saint-François, laquelle se lit comme suit :

« CONSIDÉRANT les changements climatiques qui se traduisent par des températures extrêmement variables et progressivement plus chaudes ainsi que des précipitations plus abondantes et brusques;

CONSIDÉRANT les impacts sur le réseau routier local tel que les nids de poule, les fissures, les dommages aux ponceaux et les surfaces de roulement impraticables, notamment les chemins de gravier;

CONSIDÉRANT que ces phénomènes imposent des périodes et de l'intensité d'entretien accrues ainsi que des mises à niveau plus fréquentes et plus coûteuses;

CONSIDÉRANT que les règles concernant les limites de poids pour le transport routier ne sont plus du tout adaptées à cette situation, notamment au niveau de la saisonnalité;

CONSIDÉRANT l'ampleur du réseau routier local supporté par de petites municipalités peu peuplées ayant une richesse foncière limitée;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de André Perron, IL EST RÉSOLU

QUE la MRC du Haut-Saint-François demande au ministère des Transport[s] et de la [M]obilité durable du Québec (MTMD) :

*De revoir en profondeur le Règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers concernant les périodes de dégel;
D'augmenter et d'assouplir le financement accordé aux municipalités pour l'entretien et la réfection du réseau routier local.*

QUE la présente résolution soit acheminée au ministre du MTMD avec copie au député de Mégantic et à la Fédération québécoise des municipalités du Québec;

QUE la présente résolution soit acheminée aux autres MRC du Québec pour appui. »

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Rougemont partage les préoccupations et la position à l'appui formulées dans la résolution numéro 2024-03-587 de la MRC du Haut-Saint-François;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu :

- D'appuyer la résolution numéro 2024-03-587 de la MRC du Haut-Saint-François;
- De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable :
- De revoir en profondeur le *Règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers* concernant les périodes de dégel;
- D'augmenter et d'assouplir le financement accordé aux municipalités pour l'entretien et la réfection du réseau routier local;
- De transmettre copie de la présente résolution à la MRC du Haut-Saint-François, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, à la députée provinciale d'Iberville, Mme Audrey Bogemans, au député provincial de Chambly, M. Jean-François Roberge, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec et à la MRC de Rouville.

Vote pour : 6

Vote contre :

24-05-5039

Appui à la MRC de Rouville – Dénonciation des frais uniques de mise en œuvre nécessaires à la réalisation d'une entente avec la SAAQ ayant pour but de percevoir et de recouvrer la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont a reçu, par la résolution numéro 24-04-083, une demande d'appui de la MRC de Rouville, laquelle se lit comme suit :

« Considérant que la MRC de Rouville désire implanter la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) afin de financer une partie du Service régional de transport collectif à la demande Axel, la mobilité futée;

Considérant que, dans la proposition d'entente pour la perception et le recouvrement de la TIV, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) exige des frais uniques de mise en œuvre d'un montant de 202 202 \$;

Considérant que ces frais de mise en œuvre sont excessivement élevés, et ce, sans explication et justification de la part de la SAAQ;

Considérant que la SAAQ exige le même montant de frais de mise en œuvre pour toutes les villes ou les MRC qui désirent percevoir la TIV sans prendre en compte la situation démographique de celles-ci;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Adam, appuyé par M. Claude Gauthier et résolu que le conseil de la MRC de Rouville :

- *Dénonce les frais uniques d'un montant de 202 202 \$ exigés pour la mise en œuvre nécessaires à la réalisation d'une entente avec la SAAQ ayant pour but de percevoir et de recouvrer la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade;*
- *Demande à la SAAQ de justifier les raisons pour lesquelles ces frais uniques sont exigés et d'expliquer pourquoi toutes les villes et les MRC doivent payer le même montant, et ce, malgré une situation démographique particulière et différente pour chacune;*
- *Transmette copie de la présente résolution à la SAAQ, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités;*
- *Sollicite l'appui des MRC du Québec, lesquelles pourraient également inviter les municipalités locales de leur territoire à emboîter le pas, ainsi qu'aux huit (8) municipalités de la MRC de Rouville. »*

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Rougemont partage les préoccupations et la position à l'appui formulées dans la résolution numéro 24-04-083 de la MRC de Rouville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu :

- D'appuyer la résolution numéro 24-04-083 de la MRC de Rouville;
- De dénoncer les frais uniques d'un montant de 202 202 \$ exigés pour la mise en œuvre nécessaires à la réalisation d'une entente avec la SAAQ ayant pour but de percevoir et de recouvrer la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade;
- De demander à la SAAQ de justifier les raisons pour lesquelles ces frais uniques sont exigés et d'expliquer pourquoi toutes les villes et les MRC doivent payer le même montant, et ce, malgré une situation démographique particulière et différente pour chacune;
- De transmettre copie de la présente résolution d'appui à la SAAQ, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités;

Vote pour : 6

Vote contre :

24-05-5040

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-364 relativement à la tenue d'événements spéciaux sur les terrains privés

Monsieur Sylvain Dansereau, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2024-364 relativement à la tenue d'événements spéciaux sur les terrains privés qui sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

La directrice générale dépose le projet de règlement 2024-364. Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

24-05-5041

Adjudication de contrat – Aménagement d'une traverse surélevée devant l'école primaire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est préoccupée par la sécurité des personnes qui traversent la rue Principale à la hauteur de l'école Saint-Michel, notamment par la vitesse des véhicules qui circulent et le non-respect de l'arrêt obligatoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère que l'aménagement d'une traverse surélevée permettra d'augmenter la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE l'école Saint-Michel et le Centre de Services Scolaires des Hautes-Rivières voient d'un bon œil l'aménagement de ladite traverse;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à six entreprises de lui fournir un prix pour l'aménagement complet de la traverse et qu'elle a reçu deux soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une aide financière au Programme d'aide à la voirie locale – volet sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu de :

- Autoriser l'aménagement de la traverse surélevée sur la rue Principale;
- Autoriser le maire et la directrice générale à signer une entente avec le Centre de services scolaires des Hautes-Rivières pour l'aménagement de la traverse et les modifications à apporter dans la cour de l'école;
- Accepter la soumission de B. Fréreau & Fils inc. au montant de 35 450\$ avant taxes pour la réalisation des travaux payable à même le *Fonds de redevances sur l'exploitation des carrières et des sablières*;
- D'appliquer toute aide financière obtenue dans le cadre du Programme d'Aide à la voirie locale au paiement de ce projet.

Vote pour : 6

Vote contre :

24-05-5042

Acceptation de l'offre de service de Stephan Barcelo, architecte pour le réaménagement du 991, rue Principale (ancienne caisse)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a acquis le bâtiment de l'ancienne caisse populaire située au 991, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire accueillir dans les prochains mois un projet de garderie communautaire dans les locaux arrière;

CONSIDÉRANT QUE le changement de vocation du bâtiment nécessite des modifications afin d'être conforme aux règlements et lois en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Danielle Trudel et résolu d'accepter l'offre de service de Stephan Barcelo, architecte au montant de 11 025\$ pour la réalisation des plans et devis des modifications à réaliser au bâtiment de l'ancienne caisse située au 991, rue Principale payable à même le surplus accumulé aux projets spéciaux.

Vote pour : 6

Vote contre :

24-05-5043

Signature de l'entente avec la ville de Saint-Césaire concernant les interventions en espaces clos

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont et la ville de Saint-Césaire souhaitent établir un plan d'aide mutuelle pour la spécialisation en sauvetage technique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont ne dispose pas de l'équipement, ni de la formation nécessaire pour les interventions de sauvetage en espaces clos, mais que la ville de Saint-Césaire oui;

CONSIDÉRANT QUE les interventions en espaces clos peuvent survenir surtout en milieu industriel et que les industries sont disposées à contribuer à la présente entente;

Vote pour : 6

24-05-5044

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté la résolution 24-04-5022 acceptant l'offre de service de GESTIM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu de nommer Monsieur Félix Gougeon et de l'autoriser à ce titre à appliquer la réglementation en vigueur sur le territoire de la municipalité de Rougemont.

Vote contre :

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

PIIA – 345, rang de la Montagne – Rénovations extérieures

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le remplacement de l'ensemble du revêtement extérieur du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur de la résidence est présentement composé d'un déclin de vinyle de couleur beige;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur proposé serait composé d'un déclin de vinyle de couleur *Bleu marine* de *Royal Siding* en partie supérieure des 4 faces du bâtiment avec un revêtement de vinyle imitant la pierre, de type *NovikStone DS* sans joint, de couleur *Calcaire* en partie inférieure du mur de façade et du mur latéral droit;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs applicables de la section 3.5 du règlement sur les PIIA 2022-342;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'**autoriser** la modification du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu de permettre l'émission du permis de rénovation lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

Vote contre :

PIIA – 541, rue Principale – Rénovations extérieures

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par M. Rémi Giard à l'égard de travaux de peinture de l'ensemble du revêtement extérieur du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la peinture du revêtement extérieur du bâtiment principal est en mauvais état;

CONSIDÉRANT QUE la peinture actuelle de la résidence serait sablée pour être remplacée par une nouvelle peinture de couleur *Stonehenge Greige* de *PPG Paints* et que les poteaux de galerie seraient repeints de couleur noire;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs applicables de la section 3.4 du règlement sur les PIIA 2022-342;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'**autoriser** l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de permettre l'émission du permis de rénovation lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

Vote pour : 6

Vote contre :

24-05-5047

PIIA – 81, rang de la Montagne – Agrandissement d'un garage

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par Mme Geneviève Soucy, à l'égard de l'agrandissement d'un garage détaché existant en cour latérale gauche;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'agrandissement du garage existant en cour latérale gauche par l'ajout d'une nouvelle section d'environ 37 mètres carrés attenante au mur latéral gauche du garage;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'agrandissement du garage sont déjà débutés parce que la demande est en fait une demande de renouvellement d'un permis émis préalablement à la date d'entrée en vigueur du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur proposé serait composé d'une combinaison d'un déclin de vinyle de couleur *Brûlé* et d'un revêtement de pierre *BeOnStone* avec un revêtement de toiture composé de tôle de couleur *Charbon*, le tout identique aux revêtements présents sur la résidence;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit aussi l'installation de panneaux solaires sur différents versants de la toiture du garage;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs applicables de la section 3.5 du règlement sur les PIIA 2022-342;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'**autoriser** l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu de permettre l'émission du permis de rénovation lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

Vote pour : 6

Vote contre :

24-05-5048

PIIA – 153, chemin de Marieville – Construction d'un bâtiment principal

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par MM. Jean- François

Chartrand et Samuel Massicotte à l'égard d'un projet de construction d'une résidence unifamiliale avec logement au sous-sol sur le lot 6 573 992;

CONSIDÉRANT QUE le plan de construction déposé est le même que celui déposé et précédemment approuvé pour le terrain voisin de gauche, mais avec des revêtements extérieurs révisés;

CONSIDÉRANT QU' un revêtement de briques de couleur rouge 2 tons sera installé en partie inférieure sur les faces avant et latérales du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU' un revêtement de fibrociment de couleur blanche sera installé sur la partie supérieure du mur de façade;

CONSIDÉRANT QU' un revêtement composé d'un déclin de vinyle de couleur blanche, installé à l'horizontale sera installé en partie supérieure des murs latéraux et sur le mur arrière;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de toiture sera composé de bardeaux d'asphalte de type *Mystique 42*, de couleur *Brume matinale*;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 3.1 du règlement sur les PIIA 2022-342;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'**autoriser** l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de permettre l'émission du permis de construction lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

Vote pour : 6

Vote contre :

PÉRIODE DE QUESTIONS

24-05-5049

Levée de la séance

Il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 6

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée certifie qu'au meilleur de ma connaissance, des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat,

Ce 7^e jour de mai 2024.

Kathia Joseph, OMA
Directrice-générale et greffière-trésorière

Guy Adam
Maire

Kathia Joseph
Directrice générale et
greffière-trésorière

PROJET